



Exonération frais avocat?

Par **Tessee13**, le **05/01/2013** à **11:58**

Bonjour,

Je souhaitai savoir si j'ai la possibilité de me faire exonérer les frais d'avocat que j'ai du régler pour récupérer des salaires dus. (Honoraires fixes 1196 euros et % 1840,30 euros) sachant que sur les honoraires fixes j'ai été remboursé à hauteur de 890 euros par la protection juridique.

Cordialement,

Par **Legalacte**, le **05/01/2013** à **12:19**

Bonjour,

Comment voulez vous vous exonérer des frais d'avocats. Vous avez dû signer un contrat avec cet avocat, avant qu'il intervienne sur votre dossier, donc vous étiez au courant de ces honoraires.

Ce n'est pas parce que votre assurance ne vous rembourse pas la totalité, que vous pouvez vous exonéré de ce paiement.

Par **Tessee13**, le **05/01/2013** à **12:27**

En fait je me suis rendue compte que je m'étais mal exprimée, je voulais savoir si je pouvais déduire ces frais de ma déclaration d'impôt.

Par **fabrice58**, le **05/01/2013** à **16:01**

Bonjour, la partie non remboursée des frais est déductible en frais réels si les salaires sont imposables, ce qui semble être le cas.

Par **Titeuf123**, le **24/02/2017** à **14:00**

Bonjour,

Sur un dossier de récupération de cotisations sociales françaises non versées par un employeur en Europe, je souhaiterais savoir si les frais d'avocats engendrés pour le recouvrement sont déductibles sur la déclaration d'impôts du salarié